



## **Missions et Organisation**

### **Missions**

Le service des études a pour mission le suivi de la scolarité des étudiants musiciens et danseurs depuis leur admission jusqu'à la remise de leur diplôme. A ce titre, il est chargé de l'organisation de l'ensemble des examens et concours prévus par le règlement des études : concours d'entrée, épreuves publiques de fin d'études, contrôles continus, validations intermédiaires et terminales, aussi bien dans la discipline principale que dans les disciplines complémentaires du cursus.

Pour cela, il recrute les différents jurys externes et internes et assure le suivi financier de ces recrutements.

### **Organisation**

En liaison avec les directeurs des études musicales et chorégraphiques, il assure l'organisation et le suivi des commissions de diplômes et des conseils pédagogiques.

Le service des études prend part à la vie étudiante : suivi de l'assiduité et des congés, autorisations d'absence, suivi des étudiants boursiers.... Il a également la responsabilité d'inscrire administrativement chaque année les étudiants pour la délivrance de leur carte d'étudiant.

### **Organigramme**

Plusieurs agents administratifs sont référents des étudiants en fonction de leur cursus et de leur discipline permettant ainsi un suivi de scolarité adapté à chacun.